

**Règlement du Championnat d'Interclubs Seniors
de Meurthe et Moselle
Saison 2013 - 2014**

SOMMAIRE

Généralités

Formule

Composition des équipes

Gestion de la compétition

Clubs et équipes autorisées à participer

Inscription et retrait

Désignation d'un capitaine

Promotion et relégation des équipes

Règles générales régissant les promotions et relégations

Promotion et relégation entre Régionale 2 et Départementale 1

Promotion et relégation entre Départementale 1 et Départementale 2

Promotion et relégation entre Départementale 2 et Départementale 3

Promotion et relégation entre Départementale 3 et Départementale 4

Conditions particulières pour la promotion et la relégation des équipes

Modalités de la journée de barrages

Classement de la division

Barème des points par match

Barème des points par rencontre

Cas d'égalité

Accueil d'une journée

Généralités

Modalités le jour J

Communication des résultats

Modifications horaires ou de lieu :

Qualification des joueurs

Généralités

Participation d'un joueur à plusieurs équipes

Joueurs mutés, joueurs communautaires non assimilés, joueurs extra communautaires non assimilés

Calcul de la force d'un joueur, d'une paire ou d'une équipe

Barème de points

Calcul des forces

Forfaits

Forfaits sur une rencontre

Forfaits sur un match

Volants

Tenue vestimentaire des joueurs

Sanctions et réclamations

Réclamations

Sanctions et recours

1. Généralités

Il est rappelé que le Championnat Interclubs de Meurthe-et-Moselle est une compétition fédérale à caractère amateur.

1. *Formule*

- Les Championnats Interclubs Départementaux sont composés de quatre divisions :
 - La Division D1 est constituée d'une poule unique de 8 équipes (descente de Sport Form de R).
 - La Division D2 est constituée d'une poule unique de 8 équipes.
 - La Division D3 est constituée de deux poules de 8 équipes.
 - La Division D4 sera composée en fonction du nombre d'équipes inscrites.
-
- Pour les divisions D1, D2 et D3, le championnat se déroule en aller sur 7 ou 8 journées, numérotées de J1 à J7/J8.
 - Pour la division D4, le championnat se déroulera en fonction du nombre d'équipes inscrites.

Remarque : Toute nouvelle équipe (ou qui n'a pas participé la saison précédente) est inscrite dans la division la plus basse sauf dérogation de la Commission Compétition 54. La commission se réserve la possibilité de changer le nombre de poule en fonction du nombre d'équipe.

Pour la division D3/D4, à l'issue des journées, une journée barrage se déroulera pour établir le classement final (en fonction du calendrier et du nombre d'équipes) :

D3 D4 : 1^{er} de la poule A contre le 1^{er} de la poule B
etc...

Un match de barrage entre les premiers de chaque poule aura lieu pour la montée en D3 (en fonction du nombre de poules)

2. *Composition des équipes*

- Pour les divisions D1 et D2, D3 chaque rencontre consiste en 8 matchs, à savoir :
 - 3 Simples Homme
 - 1 Simple Dame
 - 2 Doubles Hommes
 - 1 Double Dames
 - 1 Double Mixtes

Lors d'une rencontre, un joueur ou une joueuse joue au maximum deux matchs. Ces deux matchs doivent se disputer dans des disciplines différentes.

La composition MINIMALE d'une équipe doit permettre d'assurer au minimum 6 matchs au cours de chaque rencontre. En deçà, l'équipe perd automatiquement la rencontre sur le score de 8/0 ce qui équivaut à un forfait. Un club ne pouvant pas aligner une équipe complète mais assurant au moins 6 matchs perd obligatoirement les matchs qu'il ne peut jouer, sur le score de 21/0, 21/0.

- Pour les divisions D4, chaque rencontre consiste en 6 matchs, à savoir :
 - 3 Simples Homme ;
 - 1 Simple Dame ;
 - 1 Double Hommes ;
 - 1 Double Mixtes.

Lors d'une rencontre, un joueur ou une joueuse joue au maximum deux matchs. Ces deux matchs doivent se disputer dans des disciplines différentes.

Une équipe est considérée comme complète si elle est composée au minimum de **3 hommes et 1 femme**. Si l'équipe n'est pas complète, elle perd la rencontre sur le score de 6/0 (forfait).

3. *Gestion de la compétition*

- Les Championnats Interclubs Départementaux sont organisés par la Commission Compétitions du Comité Départemental de Meurthe-et-Moselle. Toute mention à la Commission Départementale Interclubs (CDI) fait par conséquent référence à ladite Commission Compétitions ou au Responsable des Interclubs Départementaux, Christophe MANSON

Inscription et qualification des équipes

4. Clubs et équipes autorisées à participer

- Seuls les clubs affiliés au Comité Départemental de Badminton de Meurthe-et-Moselle pourront participer aux championnats départementaux sauf dérogation de la Commission Compétition 54.

Un club peut présenter :

- deux équipes au maximum en D1/D2/D3 (2 dans chaque division)
 - trois équipes au maximum en D4
 - Inscription et retrait
1. L'inscription des équipes qualifiées doit parvenir à la Commission Interclubs, **pour les divisions 1, 2 avant le 18 septembre 2013**. Pour la **Division 3, 4** et les équipes doivent s'inscrire avant **le 17 octobre 2013**.
 2. Ces inscriptions se font sur les formulaires d'engagement spécifique lors du règlement des frais d'inscription. **La confirmation d'engagement doit être réalisé par les Présidents de club auprès de Christophe Manson (Copie word à retourner si possible christophe.manson@arcelormittal.com)**

5. Désignation d'un capitaine

- Pour chaque inscription d'équipe, il est obligatoire d'indiquer un capitaine avec des coordonnées téléphoniques et électroniques pour pouvoir le joindre.
- Le capitaine sera le contact privilégié de la CDI, pour la transmission des informations, ainsi que celui des autres équipes, en cas de souci pratique.

2. Promotion et relégation des équipes

- Sous réserve des dispositions du 1.1.2, divisions et poules sont constituées pour la saison suivante en fonction des résultats obtenus à l'issue de la saison, selon les règles édictées dans les paragraphes à venir :

1. Règles générales régissant les promotions et relégations

1. Promotion et relégation entre Régionale 2 et Départementale 1

- Règlement des IC Seniors Régionales → idéalement fin du championnat D1 au plus tard le **27 Avril 2014**
- Date des barrages R2/D1 : **le 25 Mai 2014**

2. Promotion et relégation entre Départementale 1 / Départementale 2

- Si l'équipe classée **1^{ère}** de D1 accède aux barrages : Elle peut rester en D1 ou monter en R2.
- L'équipe classée **dernière** de Départementale 1 descend directement en D2.
- L'équipe classée **1^{ère}** de Départementale 2 monte directement en D1.
- Un match de barrage opposera l'équipe classée **avant dernière** en D1 et l'équipe classée **2^{ième}** en D2.

3. Promotion et relégation entre Départementale 2 et Départementale 3

- L'équipe classée **dernière** de Départementale 2 descend directement en D3.
- Un match de barrage opposera l'avant dernière équipe de D2 et l'équipe classée **2^{ième}** en D3.

4. Promotion et relégation entre Départementale 3 et Départementale 4

- **Les dernières équipes de D3 descendent en D4 et les première de D4 montent.**
- Ajustement par barrages des derniers ou premiers en fonction du nombre de poule.

2. *Conditions particulières pour la promotion et la relégation des équipes*

- Si une équipe doit être promue dans une division et que son club dispose déjà du nombre maximum d'équipes dans ladite division, elle est remplacée par l'équipe classée au rang suivant de la même division.
- Si une équipe doit être reléguée dans une division et que son club dispose déjà du nombre maximum d'équipes dans ladite division, l'équipe hiérarchiquement la plus faible du club dans la division est reléguée dans la division inférieure.
- Si la Départementale 1 est incomplète, elle est complétée, par ordre de priorité, par :
 - Les résultats des barrages

3. *Modalités de la journée de barrages*

1. Pour les barrages D2/D3, la rencontre consiste en 8 matchs :
2. 3 Simples Homme
3. 1 Simple Dame
4. 2 Double Hommes
5. 1 Double Dames
6. 1 Double Mixtes

NOTA IMPORTANT : L'objectif est de réaliser les matchs de barrages, pour créer du jeu et promouvoir les meilleures équipes de la saison. Permettre d'obtenir des places aux clubs dans les différentes divisions et laisser de la place au second et éviter les clubs d'être en avant dernière position. Cette démarche doit également permettre de redonner un peu plus de piment au championnat au cas où une équipe se démarque dans un sens ou dans l'autre.

Malheureusement, nous ne pouvons savoir si la saison suivante les clubs pourront aligner des équipes aussi performantes (en fonction des mouvements de joueurs dans leur club). Toutefois, cela fait partie de l'impondérable et nous ne pouvons en tenir compte (sauf si un club décide de libérer sa place et de ne pas inscrire d'équipe à la place réservée) la première équipe de la liste viendrait prendre la place libérée.

3. **Classement de la division**

1. *Barème des points par match*

- Le résultat de chaque match donne lieu à l'attribution de points selon le barème suivant:
- Victoire : + 2 Points
- Défaite : + 0 Point
- Forfait : - 1 Point (0 pour la D4)

2. *Barème des points par rencontre*

- Le résultat de chaque rencontre donne lieu à l'attribution de points selon le barème suivant :
- Victoire : + 3 Points
- Nul : + 2 Points
- Défaite : + 1 Point
- Forfait : - 1 Point
- Le résultat sur une rencontre perdue par forfait sera de 0-8 0-16 0-336.
- Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres, selon le barème ci-dessus. La première équipe est l'équipe dont la somme de ces points est la plus élevée.

3. *Cas d'égalité*

- Dans le cas d'un score de parité entre une équipe complète et une équipe incomplète, la victoire ira à la première nommée. Si les deux équipes sont incomplètes, le match nul sera conservé
- S'il y a égalité entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.

- Si l'égalité persiste entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus.
- Si l'égalité persiste une nouvelle fois, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de points gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.
- Dès que le nombre d'équipes à égalité est ramené à deux, le classement est déterminé par le résultat des rencontres les ayant opposées, calculé selon les mêmes principes.
- En dernier recours, les équipes seront départagées par un tirage au sort.
- *Exemple :*
- *Equipe A : 6 victoires, 4 défaites, matchs pour 60, matchs contre 20, différence +40*
- *Equipe B : 6 victoires, 4 défaites, matchs pour 58, matchs contre 22, différence +36*
- *Equipe C : 6 victoires, 4 défaites, matchs pour 58, matchs contre 22, différence +36*
- *Equipe D : 6 victoires, 4 défaites, matchs pour 56, matchs contre 24, différence +32*
L'équipe A est donc déclarée première. L'équipe D est déclarée quatrième. L'équipe classée seconde sera celle qui a remporté (victoires, matches, sets, points) les rencontres opposant les équipes B et C.

4. Accueil d'une journée

1. Généralités

- L'équipe hôte est **Responsable** de l'organisation sportive (aménagement du gymnase, tenue de la feuille de rencontre, envoi et saisie des résultats) . **Elle doit prendre contact avec l'équipe adverse au plus tard 7 jours avant la date prévue de la rencontre sur le calendrier officiel.**
- Le nombre minimum de terrains requis est de 2.

2. Modalités le jour J

- Le jour de la compétition, l'équipe hôte doit prévoir 3 feuilles de rencontre.
- La salle est ouverte au moins 30 mn avant le début des rencontres.
- Un dispositif d'affichage est également souhaitable, permettant au public de suivre l'évolution aussi bien des matchs que des rencontres dans leur ensemble.

3. Communication des résultats

L'organisateur des rencontres a la charge de communiquer les résultats. Il doit pour cela impérativement :

- **dans les 48h suivant la rencontre, saisir sur Badnet les résultats et transmettre une copie de la feuille de match à Christophe Manson par mail/sms surtout pour les divisions D3/D4. Cela est également demandé à la D1et D2 si possible car c'est toujours plus pratique pour suivre évolution des rencontres et corriger le plus vite possible les erreurs (cela arrive régulièrement même aux habitués et cela ne prends que qq secondes désormais pour prendre une photo et l'envoyer..merci de penser à la gestion derrière).**
- **Tout manquement à ces règles sera durement sanctionné par le responsable des Interclubs.**

4. Modifications horaires ou de lieu :

- Toute demande de modification du jour et/ou de l'horaire des rencontres devra faire l'objet d'une demande auprès de l'équipe adverse au minimum une semaine avant la date officielle de la rencontre et en informer le Responsable départemental des interclubs (idéalement via Badnet).
- Une journée reportée devra **toujours** se jouer avant la journée qui suit (J04 avant J05) et prioritairement être réalisée la même semaine ou au maximum la semaine suivante, les abus nous pousseraient à imposer des dates fixes comme pour la régionale.
- **En dernier lieu et pour circonstances exceptionnelles, la CDI se réserve le droit de déroger à ce règlement (intempéries, blocage inattendue de la salle). Toutefois, le Responsable Interclubs pourra, en cas d'abus de reports sur une ou des journées, mettre forfait au club n'ayant pas joué le jeu de cette souplesse.**
- **Pour tenir les délais, si un club qui doit recevoir reporte pour pb de salle de plus de 2 semaines la rencontre initialement prévue, nous pourrons envisager que la rencontre ait lieu à l'extérieure si la rencontre peut avoir lieu chez l'autre équipe.... Tout dépendra des accords et échanges entre les capitaines justifiant la bonne volonté de réaliser la rencontre dans les plus brefs délais.**

- **A NOTER** qu'en cas de non réalisation d'une rencontre supérieure à 2 semaines de la date fixée, les deux équipes peuvent être sanctionnées (individuellement ou les deux) si le Responsable interclubs observe une volonté de report de rencontre stratégique (joueurs blessés, équipes non complète etc..) . Le Responsable Interclubs pourra pour son suivi aller jusqu'à déclarer forfait au 2 équipes pour cette journée.

5. Qualification des joueurs

1. Généralités

- Les équipes peuvent être composées de joueurs **MINIMES** (cf doc surclassement), cadets, juniors, seniors ou vétérans.
- Tout joueur participant à une journée d'Interclubs doit être en règle la veille de ladite journée, à savoir :
 - être licencié
 - être autorisé à jouer en compétition,
 - être surclassé en "senior" en ce qui concerne les joueurs **MINIMES**, cadets, juniors et vétérans,
 - avoir obtenu, le cas échéant, un classement ou reclassement officialisé par la Commission Nationale Classement,
 - avoir obtenu, le cas échéant, l'autorisation de mutation pour la saison en cours,
 - avoir obtenu, le cas échéant, le statut de joueur assimilé pour la saison en cours,
- A chaque journée (Jn), chaque équipe hiérarchiquement supérieure devra avoir une force plus grande que toute équipe inférieure du même club. Les forces sont calculées selon les modalités de l'article 6.

2. Participation d'un joueur à plusieurs équipes

- Au cours de la même saison, nonobstant les dispositions du Règlement des Mutations, un joueur ne peut représenter deux clubs différents dans une ou plusieurs divisions du Championnat Elite, National, Régional, ou Départemental.
- Un joueur est considéré comme non qualifié dans une équipe à partir du moment où il a disputé plus de 2 rencontres dans des équipes supérieures de son club, que ces matchs aient été disputés dans une seule équipe ou plusieurs. **Attention, en régional les journées sont composées de 2 ou 3 rencontres.**
- **ANNEE 2013/2014 : Une fille réalisant un remplacement en équipe supérieure suite à blessure d'une joueuse titulaire de l'équipe, aura le droit de retrouver son équipe même si elle à réalisée plus de 2 rencontres. Une demande doit être réalisée auprès du Responsable Interclubs pour validation écrite et il faudra lui indiquer le nom de personne remplacée.**
- Un joueur ne peut jouer qu'avec une seule équipe de son club par journée (Jn). Cela signifie qu'un joueur n'est considéré comme qualifié que s'il n'a participé à aucune autre rencontre interclubs avec une autre équipe, pendant la semaine précédant ou suivant la rencontre (du lundi à J-6 au dimanche à J+7).

Remarque : Si la journée est reportée, il faudra quand même se fier au tableau des équivalences.

- **Un joueur NC qui a dépanné une équipe régionale n'est jamais considéré comme brûlé pour les matchs de Départemental (objectif de ne pas le pénaliser lui et son équipe de départementale)**

3. Joueurs mutés, joueurs communautaires non assimilés, joueurs extra communautaires non assimilés

- Tout joueur ayant été licencié à l'étranger la saison précédente est considéré comme muté.
- L'équipe alignée pour chaque rencontre ne doit pas comprendre :
 - **plus de 2 joueurs mutés,**
 - plus de 1 joueur communautaire non assimilé ou extra communautaire non assimilé.
 Un joueur non assimilé et muté cumulera les 2 statuts.
- Un joueur non assimilé ne peut être aligné lors d'une phase finale que s'il a été déclaré sur la feuille de présence à au moins la moitié des rencontres durant la saison régulière, c'est-à-dire un minimum de 5 rencontres.

6. Calcul de la force d'un joueur, d'une paire ou d'une équipe

1. Barème de points

- Le barème suivant est appliqué à chaque fois qu'il est nécessaire d'estimer la valeur d'un joueur, afin d'estimer sa force, celle d'une paire de double ou d'une équipe :

Top 5 :	21 points
Top 10 :	20 points
Top 20 :	19 points
Top 50 :	18 points
A1 :	17 points
A2 :	16 points
A3 :	15 points
A4 :	14 points
B1 :	13 points
B2 :	12 points
B3 :	11 points
B4 :	10 points
C1 :	9 points
C2 :	8 points
C3 :	7 points
C4 :	6 points
D1 :	5 points
D2 :	4 points
D3 :	3 points
D4 :	2 points
NC	1 point

- Le classement fédéral de chaque joueur est défini par la base [poona](#) qui est consultable sur le site internet de la Fédération.
- Le classement pris en compte pour ce barème est le dernier classement publié, soit celui du premier septembre pour les journées se déroulant jusqu'au 31 janvier, soit celui du 1^{er} février pour celles se déroulant ensuite.

2. *Calcul des forces*

- La force d'une paire de double se calcule en sommant les forces des deux joueurs la constituant.
Le classement à prendre en compte pour chaque joueur est le classement dans la discipline de double concernée.
- La force d'une équipe pour une journée s'apprécie selon ce barème en tenant compte des trois joueurs et des trois joueuses les mieux classés et présents sur la feuille de déclaration d'équipe pour cette même journée.
Le classement à prendre en compte pour chaque joueur(se) est le classement de la discipline dans laquelle il(elle) est le mieux classé(e).

7. **Forfaits**

1. *Forfaits sur une rencontre*

- Si une équipe ne se présente pas ou ne souhaite pas jouer, elle perd la rencontre par forfait. Cela signifie que l'équipe adverse a match gagné sur le score 8-0, 16-0 (sets), 336-0 (points).
- Si une équipe est forfait sur 2 journées, cela est considéré comme un forfait général : tous ses résultats sont annulés et l'équipe est automatiquement rétrogradée dans la division inférieure pour la saison suivante.
- Par ailleurs, si une équipe est forfait, toutes les équipes inférieures du même club se voient attribuées un point de pénalité sur le calendrier général par rencontres disputées la même journée.
- **Forfait décidé par Responsable Interclubs**

2. *Forfaits sur un match*

- Est considéré comme match perdu par forfait :
- Un match non joué
- Un match joué par un joueur non qualifié pour jouer au regard de l'article 5
- Un match hiérarchiquement inférieur à ceux disputés par un joueur non qualifié (SH2 si le 1 n'est pas en règle) ;
- Un match indûment décalé à la suite d'une erreur de hiérarchie (SH2 si les SH1 et 2 ont été inversés) ;
- En cas de forfait de joueurs, les matchs non joués sont ceux hiérarchiquement inférieurs (ex : un forfait en Simple Homme se fera obligatoirement sur le SH3).
- Pour les cas de dépassement des quotas de joueurs extra-communautaires ou mutés, on considérera comme qualifié(s) le(s) premier(s) joueur à avoir joué.
- Dans le cas d'un joueur aligné dans les trois disciplines, c'est pour le double mixte qu'il sera considéré comme non qualifié.
- Un forfait est assimilé à une défaite sur le score de 21-0 21-0, sous réserve de l'application du dernier alinéa de ce paragraphe. Il est comptabilisé en ce sens selon les modalités du paragraphe 3.1.
- En plus de cette défaite sur le match, l'équipe sera sanctionnée d'un point de pénalité sur la rencontre :
- pour chaque match non joué (sauf s'il est consécutif à un abandon sur blessure lors d'un match précédent de la même rencontre ou constatée par le JA entre les matchs de la même rencontre) ;
- pour chaque joueur non qualifié aligné ;
- pour chaque erreur de hiérarchie.
- Ce(s) point(s) sera(ont) retiré(s) des points accordés en vertu du barème défini au paragraphe 3.1.
- Une équipe ne pourra cumuler plus de 3 points de pénalités sur une rencontre.
- Si les deux équipes sont forfaits, le forfait sera comptabilisé 0-0 par set.
- **Forfait décidé par Responsable Interclubs**

8. **Volants**

- Les volants sont fournis en partage par les deux équipes s'affrontant.
- **ATTENTION : En D1, D2 et D3 le volant utilisé doit être en plume.**

9. Tenue vestimentaire des joueurs

- Tout joueur doit porter une tenue de badminton, conformément aux règles définies dans le Règlement Général des Compétitions.
- Lors de chacune des rencontres du Championnat, il serait bien que le nom et/ou le sigle du club apparaisse sur tous les maillots des joueurs ; ceci ne remplaçant en aucun cas l'éventuel sponsor du joueur et (ou) du club.

10. Sanctions et réclamations

1. Réclamations

- Les réclamations éventuelles doivent, sous peine de nullité, sauf si elles résultent d'un fait révélé ultérieurement, notées sur la feuille de rencontre et confirmées dans les 5 jours par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à la Commission Compétition accompagnée d'un chèque de caution de 80 €.
- La CDI statuera en première instance dans les 15 jours suivant la réception de la lettre de réclamation. Si la réclamation est fondée et validée par la Commission Compétition, le chèque de caution sera retourné.

2. Sanctions et recours

- La CDI statuera sur la validité des rencontres au plus tard 20 jours après le déroulement de la journée. Les décisions de la CDI prononçant les sanctions seront diffusées sur le site Internet du codep (www.bad54.com) et notifiées par mail au club sanctionné .
- En cas de désaccord avec une décision de la CDI, un club pourra par l'intermédiaire de son président et dans un délai de 8 jours à compter de la date de réception de la lettre notifiant la décision de la CDI, faire appel de cette décision en adressant sa requête par lettre recommandée avec accusé de réception à la Commission Litige de la Ligue.
- Les litiges et amendes en cours seront consultables sur le site Internet du CODEP.

Dans le cadre d'aléas durant le Championnat ou cas particuliers n'ayant pas été stipulés dans le règlement, la CDI pourra statuer sur une décision à prendre.

Annexe 1

MODALITÉS FINANCIÈRES DU CHAMPIONNAT INTERCLUBS

DROITS D'ENGAGEMENT

Championnat interclubs

30€

par

équipe

Annexe 2

AMENDES ET SANCTIONS SPORTIVES

AMENDES

Les sanctions financières seront fixées par la CDI le cas échéant.

SANCTIONS SPORTIVES

Forfait général	Interdiction possible de remonter pendant une ou plusieurs saisons
Désistement tardif	Interdiction possible de remonter pendant une ou plusieurs saisons
Joueur non en règle (5):	Un point de pénalité au classement général Le joueur sera également susceptible d'être suspendu pour une ou plusieurs rencontres
Erreur de hiérarchie :	Un point de pénalité au classement général
Match non joué (sauf suite à blessure) :	Un point de pénalité au classement général
Non-participation d'une équipe sur une journée :	Rencontres perdues par forfait : 0-1, 0-8, 0-16
Non-participation d'une équipe sur une deuxième journée	Forfait général : tous ses résultats sont annulés